

---

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2008-2009

---

5 FÉVRIER 2009

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION

**concernant la coopération humanitaire en faveur des populations civiles  
palestiniennes et israéliennes affectées par le conflit dans la bande de Gaza**

déposée par

MM. B. Wesphael, M. Bayenet,  
S. Kubla et M. de Lamotte

## DÉVELOPPEMENT

La région du Proche-Orient reste plus que jamais une zone de tensions permanentes. Les tirs de roquettes du Hamas sur Israël et la récente offensive de l'armée israélienne dans le territoire de Gaza en témoignent à nouveau. Assurément, il faudra du temps pour effacer les traces des destructions. L'ONU estime les dégâts à plusieurs centaines de millions de dollars.

Dans ce contexte difficile, depuis plusieurs années, la Région wallonne mène dans la région de nombreuses actions de partenariat au développement et de coopération technique, dans un constant esprit d'équilibre, de soutien aux démarches de paix et d'aide aux populations civiles.

Les pouvoirs locaux ont eux aussi entrepris depuis longtemps une collaboration avec des localités palestiniennes et israéliennes afin de venir en aide aux populations locales affectées et de répondre à leurs besoins de base.

Qu'il s'agisse de petites entités ou de grandes villes, d'intercommunales ou même des provinces, les pouvoirs locaux apparaissent comme un levier important dans le soutien direct qui peut être apporté aux populations locales prises dans un conflit aussi dur que peut l'être le conflit israélo-palestinien.

De la même manière, le monde associatif n'est jamais resté insensible face aux souffrances vécues par les populations civiles de cette région du globe. En témoignent avec force l'action de nombreuses ONG actives sur le terrain ou encore les multiples initiatives spontanées issues de la société civile en Belgique afin d'apporter un soutien multiforme aux trop nombreuses victimes de ce conflit.

Chacune de ces entités et de ces organisations dispose d'une expertise dans une série de domaines qui peuvent s'avérer être essentiels dans des zones ravagées par un conflit. Mis en commun et en s'insérant dans les initiatives développées par l'UE et l'ONU, ces moyens limités peuvent constituer en réalité un levier non négligeable !

Appuyés sur les politiques wallonnes dans ces matières, l'action du monde associatif et des pouvoirs locaux, l'expertise de leurs services, les moyens qui sont les leurs, la force conjuguée des initiatives de chacun – pouvoirs publics comme simples citoyens –, peuvent venir constituer une aide importante pour rétablir toute une série de besoins et de services fondamentaux.

Ce pourrait être, par exemple, le cas en matière d'équipements permettant d'assurer un service d'eau potable, dans le domaine des soins de santé en fournissant du matériel hospitalier qui constituerait une aide

plus qu'appréciable sur place, ou encore en matière d'aide technique dans le domaine de l'agriculture pour les populations locales.

Les entités locales et la société civile ne sont évidemment pas seules. Dans le respect des compétences dévolues au Fédéral et complémentaires à celles-ci, deux organismes peuvent participer à la mobilisation des moyens humains, administratifs, techniques et financiers.

Le premier outil qui peut ainsi leur venir en soutien est l'organisme issu de la fusion de la DRI (Région wallonne) et du CGRI (Communauté française) : Wallonie Bruxelles International (WBI).

Administration commune de la Wallonie et de la Communauté française chargée de mettre en œuvre les compétences des Gouvernements de ces deux entités sur la scène européenne et internationale, WBI aide ainsi les pouvoirs locaux de Wallonie à démultiplier les budgets locaux qu'ils engagent. WBI pourrait également soutenir, encadrer et accompagner encore davantage les nombreuses initiatives du monde associatif. En outre, WBI pourrait accroître son aide à la mise en place de programmes de coopération ciblés impliquant les pouvoirs locaux wallons et les entités locales palestiniennes et israéliennes.

Le deuxième outil dont nous disposons est le Conseil Wallonie Bruxelles de la Coopération Internationale (CWBCI). En tant que structure consultative rassemblant les représentants de pouvoirs locaux et d'acteurs du monde associatif, cet organisme qui fédère les opérateurs actifs en matière de coopération internationale peut agir comme un catalyseur pour rassembler les actions menées – de manière parfois isolée – et participer, par exemple, à la mise en place d'un programme de soutien aux pouvoirs locaux à destination d'Israël et de la Palestine.

Enfin, la Wallonie dispose elle aussi d'organismes qui pourraient être à même de pouvoir répondre aux besoins de base des populations civiles.

Ainsi en est-il, par exemple, de la SWDE dans le domaine de l'eau, du Centre de recherche agronomique wallon en matière de coopération agricole, etc..

Ces différents éléments sont la preuve tangible que la Wallonie, sa société civile et ses pouvoirs locaux peuvent, à la mesure des moyens qui sont les leurs, en s'inscrivant pleinement dans les initiatives menées par l'Union européenne et l'ONU, intervenir sur quelques domaines et secteurs précis pour répondre aux besoins pressants des populations locales.

# PROPOSITION DE RÉSOLUTION

## concernant la coopération humanitaire en faveur des populations civiles palestiniennes et israéliennes affectées par le conflit dans la bande de Gaza

Le Parlement wallon,

Considérant les destructions résultant du conflit qui s'est déroulé du 27 décembre 2008 au 18 janvier 2009 dans la bande de Gaza;

Vu l'urgence humanitaire et la nécessité de répondre aux besoins fondamentaux des populations civiles affectées par le conflit;

Vu l'ampleur des besoins de reconstruction, notamment en matière d'équipements publics, de distribution d'eau et d'énergie, de récolte et d'élimination des déchets, d'équipements hospitaliers, en matière agricole, ...;

Et vu les compétences wallonnes dans ces matières;

Reconnaissant l'apport essentiel du travail fourni par les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et la société civile en général;

Considérant la nécessité d'une meilleure compréhension interculturelle, au Proche-Orient comme en Belgique;

Constatant le rôle fondamental que peuvent jouer les villes et communes ainsi que l'ensemble du monde associatif wallon dans l'amélioration du dialogue culturel et transfrontalier entre les parties,

Demande au Gouvernement wallon :

1. de tout mettre en œuvre pour poursuivre et renforcer les projets de solidarité avec les populations civiles

touchées par le conflit, de favoriser les échanges par la mise en commun des moyens matériels et de compétences humaines et techniques;

2. de veiller, dans le champ des compétences régionales, à collaborer avec les autres niveaux de pouvoir aux projets portant sur :

- l'urgence humanitaire et les besoins fondamentaux des populations civiles affectées par le conflit;
- la reconstruction, notamment en matière d'équipements publics, de distribution d'eau et d'énergie, de récolte et d'élimination des déchets, d'équipements hospitaliers, en matière agricole, ...

3. de favoriser le dialogue interculturel et transfrontalier entre toutes les parties en prenant toutes les mesures qu'il jugera utiles et nécessaires, en ce compris en soutenant les initiatives issues notamment des villes et communes wallonnes ainsi que du monde associatif;

4. de présenter, à l'occasion du prochain décret d'ajustement, au Parlement wallon, un état d'avancement des actions développées et de l'impact budgétaire de celles-ci.

B. WESPHAEEL

M. BAYENET

S. KUBLA

M. DE LAMOTTE